



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

conventions avec les praticiens

Question écrite n° 69934

Texte de la question

M. Damien Meslot attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur les différences de traitement qui existent entre les médecins du secteur 1 et ceux du secteur 2. En effet, les médecins du secteur 1 observent que leurs tarifs demeurent constants alors que, dans le même temps, les collectivités locales ont considérablement augmenté la pression fiscale, et que leurs charges de carburant et de loyer ont augmenté. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles mesures elle entend prendre en faveur des médecins de secteur 1 en matière de revalorisation de leurs actes.

Données clés

Auteur : [M. Damien Meslot](#)

Circonscription : Territoire-de-Belfort (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 69934

Rubrique : Assurance maladie maternité : généralités

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 février 2010, page 1022

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)